

UE – OGM : Séralini, à nouveau désavoué par l'AESA, des députés réagissent

Par Eric MEUNIER

Publié le 05/12/2012

Le 28 novembre, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) a rendu son second et dernier avis sur le travail de l'équipe du Pr. Séralini. Pour l'AESA, cette étude est « *d'une qualité scientifique insuffisante pour évaluer la sécurité sanitaire* » du maïs NK603 [1]. En conséquence, il n'y a pas lieu de revenir sur les évaluations de 2003 et 2009 du maïs NK603. A noter que dans son avis final, l'Autorité ne demande pas le renouvellement de l'expérimentation de Séralini, contrairement à l'avis de l'Anses et la recommandation du Comité éthique, économique et social du Haut Conseil des Biotechnologies.

Pour compléter son premier avis publié en octobre, l'Autorité a intégré les six avis sur cette étude des comités d'experts nationaux d'Allemagne, des Pays-Bas, de France, de Belgique, du Danemark et d'Italie. Les critiques énoncées sont celles abordées dans le premier avis [2] : un nombre insuffisant de rats, une race de rats développant spontanément des tumeurs ou encore un manque d'information quant au régime alimentaire reçu par les rats. L'AESA reprend aussi d'autres critiques, par exemple celle du comité allemand qui indiquait que le « *glyphosate avait été amplement testé et qu'aucun effet cancérogène n'avait été détecté* ». Un point étonnant puisque le travail de l'équipe Séralini ne portait pas sur le glyphosate seul, mais sur une des formules commerciales de ce principe actif, le Roundup (donc glyphosate plus adjungants). Dans sa dernière partie, l'Autorité reprend la réponse que G.-E. Séralini a publiée dans la revue *Food and Chemical Toxicology*, suite aux critiques qui avaient été formulées. Et sur les cinq réponses citées, aucune ne satisfait l'AESA. Aucune discussion directe n'a eu lieu entre G.-E. Séralini et l'AESA, le scientifique français considérant depuis le début que l'AESA n'est pas légitime à évaluer son travail, du fait du conflit d'intérêt intellectuel que représente l'actuelle présence de nombre de ses experts qui étaient déjà dans le groupe OGM ayant rendu un avis favorable en 2003 et 2009 sur ce même maïs.

Définir les conditions d'une nouvelle étude

G.-E. Séralini a à son tour réagi, le 29 novembre, en accusant l'Autorité de « *faute professionnelle grave* » [3], et précisant que « *ne pas avoir au moins un soupçon après l'étude que nous avons faite, de toute façon la plus détaillée au monde, relève de la malhonnêteté intellectuelle* ». Et concernant les doutes, l'AESA ne relève pas, contrairement à l'avis de l'Anses, le faible nombre d'études comparables à celles de G.-E. Séralini pour le maïs NK603 et l'absence d'étude

comparable pour le Roundup. Ce constat avait conduit l'Anses à recommander qu'une expérimentation à long terme soit conduite (avec des modalités de mise en œuvre à définir, cf. *Inf'OGM* n°120 à venir). Côté AESA, on ne dit rien sur cela, actant par le silence que les connaissances scientifiques existantes suffisent. Mais si l'AESA, qui a une activité de conseil auprès de l'exécutif européen, ne souffle mot sur ce sujet, la Commission européenne, elle, s'interroge malgré tout sur la pertinence d'une telle étude.

De leur côté, des députés européens avaient publié le 15 novembre une lettre ouverte à la Commission européenne [4]. Signée à ce jour par plus de 45 députés, dont Michèle Rivasi, José Bové, Corinne Lepage, Sophie Auconie et Marc Tarabella, cette lettre demande notamment que « *soient engagés des travaux indépendants et contradictoires sur les effets à long terme (deux ans et plus) de la consommation d'OGM associés ou non à des pesticides [et] qu'un fonds permettant le financement d'études contradictoires et indépendantes soit créé et géré par l'Union européenne mais abondé par les industriels (car ce n'est pas aux contribuables de financer de telles études)* ». La question des données brutes est également abordée puisque les députés demandent que « *les données brutes de ces études, qu'elles soient faites par Monsanto ou par des chercheurs indépendants, soient accessibles sur un site public en ligne et sous une forme exploitable statistiquement* », ce qui n'est effectivement pas strictement le cas à l'heure actuelle. José Bové précise que l'avis de l'AESA fixe « *en creux le cadre général du protocole qu'il conviendrait de mettre en place et d'imposer aux entreprises* » et il demande donc à l'AESA de définir le protocole qui permettrait de conduire une expérience sur les effets à long terme. Et de conclure en demandant que l'évaluation porte « *également sur les impacts socio-économiques et environnementaux ainsi que sur leur utilité pour les populations qui devront être présentes dans les futures lignes directrices d'évaluation des plantes génétiquement modifiées* » [5].

[1] [Les conclusions de l'étude de Séralini et al. ne sont pas étayées par des données, selon la communauté d'évaluation des risques de l'UE](#)

[2] [Inf'OGM, « OGM - Séralini : curieuse réaction des experts de l'AESA »](#)

[3] [AFP, 29 novembre 2012](#)

[4] [Communiqué de presse du 29 novembre 2012](#)

[5] <http://www.jose-bove.eu/>